

Conseil Municipal du 05 octobre 2021

Extrait du registre des Délibérations

Saint-André
LEZ-LILLE

D - 6-1/2021

Chambre de
Commerce et de
l'Industrie Grand
Lille

◆◆◆

Signature d'une
convention

L'An Deux Mille Vingt et Un, le cinq octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT ANDRE LEZ LILLE s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le deux juillet, soit cinq jours auparavant, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient Présents :

Elisabeth MASSE, Maire ; Jean Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Joséphine FARINEAUX, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Danielle SENECHAL, Michel HUYLEBROECK, Laurent GOVAERT, Adjoints ; Louis-Marie HARDY, Martine DURIEUX, Régis LOGIER, Céline SEGUIN, Cédric ANDRE, Julie HENNEBELLE, Sébastien LEBLANC, Didier PARSY Esteban GARCIA, Guillaume MONCEAUX, Cyprien RICHER, Patricia DUVAUX, Hervé LESIEUX, Sandrina RONCHIADIN, Conseillers Municipaux ;

Ont donné procuration :

Marie MARCHAND	à	Pascal THIBAUT
Lydie YAP	à	Joséphine FARINEAUX
Delphine MIZSTAL	à	Jean Pierre EURIN
Serge GOSTIJANOVIC	à	Elisabeth MASSE
Carmen GONZALEZ RUIZ	à	Claude WASILKOWSKI
Louis CRUCHET	à	Danielle SENECHAL
Isabelle COLNENNE	à	Esteban GARCIA
Déborah ANDRE	à	Patricia DUVAUX
Charlotte BERTHELOT	à	Cyprien RICHER

Secrétaire de Séance : Sébastien LEBLANC

Rapport de Monsieur Nicolas LE NEINDRE:

La Commune de Saint-André-Lez-Lille a décidé de mener une politique volontaire pour dynamiser son tissu économique.

La Ville souhaite que le commerce de proximité continue d'être un élément majeur de l'attractivité de notre commune. La ville met ainsi en œuvre un certain nombre de moyens pour qu'il soit pérenne mais aussi qu'il tende à se développer dans l'ensemble des quartiers de la ville.

Dans cette optique, la ville a demandé à la Chambre de Commerce et d'Industrie de lui présenter ses prestations en matière d'expertises et d'études.

La Chambre de Commerce et d'Industrie a donc présenté un plan d'actions sous forme de convention avec la Ville de Saint-André, qui s'articule en deux axes :

- Un diagnostic complet du tissu commercial de la Ville (environnement du centre-ville et situation commerciale),
- Un plan local de développement commercial, qui consiste en l'élaboration d'une stratégie en faveur du commerce local, articulée autour de 18 critères.

(Il est à noter que la mise en application de ces 2 axes sera possiblement amenée à être modifiée en fonction des recommandations de la CCI et du tissu économique local.)

L'étude et le plan d'actions seront réalisés afin d'intégrer la stratégie Rev3 « 3^{ème} Révolution Industrielle » portée par la Région Hauts-de-France. Ce nouvel outil, vise à faire des Hauts-de-France une région pionnière, durable et connectée, dans un esprit collectif et fédérateur. Il aborde différentes thématiques, notamment la mobilité durable, les énergies renouvelables, la bioéconomie.

Le coût de cette prestation s'établit à 6 000 € TTC qui se décompose comme suit : 2 500 € TTC pour le premier axe et 3 500 € TTC pour le deuxième axe.

Dans le cadre d'une convention entre la Métropole Européenne de Lille et la Chambre de Commerce et de l'Industrie, la Métropole Européenne de Lille est susceptible de prendre en charge 50 % du montant du diagnostic et/ou de la démarche de plan local de développement commercial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ
32 VOIX POUR



Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Elisabeth MASSE

Préambule

La ville de Saint-André-lez-Lille a engagé une politique visant à développer une dynamique de développement durable sur son territoire. Elle a d'ores et déjà appliqué ce principe dans sa gestion au quotidien (arrêt des produits phytosanitaires, réduction et valorisation des déchets, réduction des eaux pluviales et gestion des eaux...). Elle souhaite aussi améliorer la pédagogie autour du développement durable auprès des entreprises locales et les aider à s'engager dans ce processus vertueux.

Parallèlement, un autre enjeu fort pour la ville consiste à pérenniser son tissu commercial local. Pour ce faire, elle souhaite consolider une stratégie en la matière et soutenir ses commerçants et artisans de proximité.

De son côté, dans le cadre de la dynamique Troisième Révolution Industrielle (Rev3), la CCI Haut de France et sa Direction des Entreprises et des Territoires, accompagnent les collectivités et les entreprises afin qu'elles s'engagent dans des stratégies innovantes en matière de développement durable.

Enfin, la CCI Grand Lille œuvre auprès des villes de son territoire afin de favoriser le maintien et le développement des polarités commerciales urbaines dans les centres villes et les quartiers. Pour ce faire, elle a déployé des outils à destination des collectivités et des accompagnements adaptés aux chefs d'entreprises de ce secteur d'activités.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objectif de définir les modalités du partenariat entre la CCI Grand Lille et la ville de Saint André, afin :

Axe 1 : d'enclencher une dynamique Rev3 sur le territoire auprès du tissu économique,

Axe 2 : dans ce cadre, d'accompagner individuellement les projets d'entreprises du territoire, dans un souci de réalité de marché (valorisation économique).

Axe 3 : de disposer d'un diagnostic de son centre-ville commerçant et de déterminer les priorités d'actions permettant de renforcer ce dernier et, ainsi, contribuer à consolider l'activité des commerçants qui le composent.

Axe 4 : d'accompagner les commerçants durant la période post-covid, notamment sur les thématiques du numérique.

Article 2 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la date de sa signature. Une prolongation du conventionnement pourra être recherchée entre les parties à son issue.

Article 3 – Programme d'actions

AXE 1 : DEVELOPPEMENT DURABLE / ACCOMPAGNER INDIVIDUELLEMENT LES PROJETS D'ENTREPRISES DU TERRITOIRE.

Ces accompagnements porteront notamment sur les thématiques suivantes, contribuant directement à la compétitivité et au développement des entreprises propres au territoire :

- Eco production, efficacité et mix énergétiques, Economie circulaire

- Appui à l'intégration des enjeux de la transition écologique au sein des Commerces : recherche de financement, optimisation des modes de production ou de fonctionnement, démarche de reconnaissance environnementale...

Ces accompagnements consistent en :

- Prospection entreprises et réponse aux appels entrants
- Réalisation des entretiens de qualification des besoins et mise en œuvre
- Accompagnement technique et financier en fonction de l'état de maturité du projet détecté avec pour objectif de renforcer les dimensions Rev3 du projet
- Recherche de financements et au montage des dossiers
- Suivi et valorisation de l'action.

AXE 2 : DEVELOPPEMENT DURABLE / LANCER DES DEMARCHES DE PROJET STRUCTURANTS MULTIPARTENAIRES

→ ***Accompagner le territoire pour répondre aux enjeux de développement de la mobilité durable au sein des entreprises structurantes du territoire.***

Cet accompagnement porte notamment sur le traitement des enjeux de mobilité des entreprises sur le territoire faisant partie intégrante de la Métropole Européenne de Lille. Différentes entreprises à enjeux de mobilité ont été ciblées par la collectivité.

Cette première étape d'accompagnement pourrait s'appuyer sur un premier projet autour du management de la mobilité durable de l'entreprise Lemahieu. Il conviendra au préalable de bien préciser le périmètre de cette intervention pour la CCIGL : aide afin de structurer l'animation du projet de l'entreprise Lemahieu et du collectif d'usager ? Accompagnement à la mise en œuvre d'outils méthodologiques ? ...

→ *Au-delà des actions évoquées précédemment, il pourrait être envisager d'aller plus loin dans un accompagnement du territoire pour intégrer Rev3 et différentes thématiques (Digital, Industrie du futur, Economie collaborative...) à sa stratégie de développement économique*

Cet accompagnement pourrait consister en :

- La qualification des sujets
- L'apport d'éléments de veille et prospective
- L'apport d'expertise sur le territoire
- La mobilisation d'entreprises sur les projets structurants...

A l'issue de la phase d'analyse et d'émergence des projets, la CCI Hauts-de-France pourrait proposer à la collectivité l'intervention de son ingénierie Rev3 sur les projets identifiés d'un commun accord entre les parties, périmètre d'intervention et coûts restant à définir.

AXE 3 : CENTRE-VILLE COMMERÇANT / REALISER UN DIAGNOSTIC DU CENTRE VILLE COMMERÇANT ET DETERMINER LES PRIORITES D' ACTIONS EN FAVEUR DE SA PERENISATION ET DE SON DEVELOPPEMENT.

Le diagnostic du tissu commercial de centre-ville

La CCIGL met en œuvre une analyse structurée autour des deux points suivants :

1. Etude de l'environnement du centre-ville commerçant (d'un point de vue urbanistique) afin de mettre en avant ses atouts et ses éventuelles faiblesses.
2. Etude de la situation commerciale du centre-ville et comparaison avec des villes et quartiers ayant déjà fait l'objet d'études comparables afin de mesurer les points forts et points faibles du panorama commercial actuel.

Ces travaux permettent de déterminer les points forts et faiblesses du centre-ville qui conditionnent (en partie) la situation du tissu commercial étudié. Des suggestions/préconisations sont détaillées.

Le plan local de développement commercial

Ce travail est conçu pour fournir à une municipalité les informations nécessaires pour mieux appréhender les priorités d'actions pour le commerce et esquisser des pistes de solutions envisageables au travers d'une démarche concertée avec les acteurs concernés.

AXE 4 : ACCOMPAGNER LES COMMERÇANTS DURANT LA PERIODE POST COVID, NOTAMMENT SUR LA THEMATIQUE DU NUMERIQUE.

Dans la mesure où elle disposerait en 2022, comme c'est le cas en 2021, de process d'accompagnements, notamment dans le domaine du numérique mais également dans celui de la performance commerciale ou encore l'optimisation de la relation client en vue d'une labélisation (boosters TPE, Starters TPE, Audits...), la CCI Grand Lille fera profiter les commerçants de Saint André de ces dispositifs et des tarifs préférentiels éventuels (cf. subventions Feder, régionales...).

Article 4 – Engagements mutuels et modalités financières

Engagements de la CCI

Sur l'axe 1 :

La Chambre de Commerce s'engage à mobiliser ses ressources sur la base de la mise en œuvre d'outils opérationnels faisant parti principalement de l'offre de service de la Mission REV3.

Ces accompagnements seront réalisés principalement par les collaborateurs des équipes de la CCI.

Sur l'axe 2 :

La Chambre de Commerce s'engage à mobiliser ses ressources :

Accompagnement de l'entreprise Lemahieu et des partenaires locaux au management de la mobilité durable au travers notamment de l'offre produit MOBIPARC. *Il conviendra au préalable de s'entendre sur le volume d'entreprises envisageables.*

Le cas échéant, accompagnement de la collectivité par un Ingénieur projet REV3 pour définir les premières pistes de développement économique du territoire au sein de la MEL, intégrant les enjeux de la transition écologique. Coûts et modalités à définir.

Sur l'axe 3 :

La Chambre de Commerce s'engage à réaliser un diagnostic du tissu commercial de centre-ville, tel que décrit dans la proposition commerciale soumise auprès de la ville de Saint André, au préalable à la signature de la présente convention.

En outre, la Chambre de Commerce animera 2 séminaires d'une demi-journée, organisés en mairie, selon les modalités décrites dans la proposition commerciale évoqué précédemment. A l'issue de ces travaux, la CCI fournira un rapport qui synthétisera les avis du groupe de travail pour chaque facteur étudié, ses suggestions en matière d'action, voire les verbatim nécessaires à la compréhension des propos du groupe de travail.

Si la ville le souhaite, et met en place un plan d'action, la CCI Grand Lille s'engage à organiser à deux reprises dans l'année qui suit, une réunion de suivi afin de passer en revue l'avancée des projets.

Sur l'axe 4 :

La Chambre de Commerce s'engage à mobiliser ses ressources afin de répondre, dans la mesure de ses moyens, aux demandes d'accompagnement individuel qui émaneraient des commerçants de Saint André directement mais également de l'Union Commerciale ou de la mairie.

Engagements de la collectivité

Dans le cadre des 4 axes de travail définis précédemment, la ville de Saint André s'engage à mobiliser ses moyens dans les domaines suivants :

- Mise à disposition gracieuse de sites d'accueil pour le déroulement des réunions locales ;
- Communication auprès des différents acteurs de son territoire sur les actions menées en vue d'amplifier la mobilisation ;
- Relais et transfert auprès des collaborateurs CCI des demandes d'entreprises récoltées sur le territoire.

Dans le cadre de l'axe 3, la CCI et la ville mettront en place un groupe de travail réunissant nécessairement des commerçants représentatifs du tissu local et les acteurs que la ville désignera : EPCI, office de tourisme, membres de l'équipe municipale... Idéalement, 2 séminaires d'une demi-journée sont organisés en mairie avec ce groupe de travail. Dans ce cadre, la ville s'engage à déterminer (si nécessaire avec l'aide de la CCI) la liste des participants, à les inviter et à mettre à disposition un site d'accueil pour les 2 séminaires d'une demi-journée.

En outre, pour la ville de Saint André, le coût de la prestation « diagnostic du tissu commercial de centre-ville » s'établira à 2 500 euros TTC et celui de la prestation « plan local de développement commercial » à 3 500 euros TTC (dans le cadre de la convention MEL/CCIGL, à la demande de la ville et sous réserve d'acceptation par la MEL, cette dernière est susceptible de prendre en charge 50% du montant d'un diagnostic du tissu commercial de centre-ville et/ou d'une démarche « plan local de développement commercial ». A défaut d'accord entre la MEL et la ville de Saint André avant l'issue des travaux de la CCIGL, les montants facturés par la CCIGL auprès de la ville demeureront ceux évoqués ci-avant).

Fait à Le

Pour la Ville de Saint-André-lez-Lille

Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie